

File
Agr Reform

Special Report to Their Excellencies,
the Secretary of State for the Pres-
idency and the Secretary of State for
Justice.

From : J. A. C. Grant, 30 - VIII - 56
Subject: Land Registration Records

Whereas one purpose of agricultural reform is to make two ears of corn grow where one grew before, judicial reform seeks to make few lawsuits grow where many grew before. It was for this reason that I became interested in the Vietnamese system of Land Registration adopted in 1925. This is modelled on the Torrens System, and when fully in effect should largely end all lawsuits over real property titles as well as having other benefits.

My inquiries disclosed that considerable progress had been made by 1945 in preparing the land books, only to have most of them destroyed during the war. I found that Mr. Albert Rosenfeld of MSUG, had prepared an excellent report on the entire problem and related problems, since mimeographed under date of 30 - VI - 56 (Report on the Organization of the Department of Land Registration and Agrarian Reform.) He found that Vietnam is faced with the necessity of redoing much of the work already done unless the original records, now held in the French Colonial Archives, or copies of them, can be secured.

Apparently, the French have declined to return the originals. They did, however, send microfilms of the records relating to the Province of Ben-Tre. These seem to have reached the Bureau of Land Registration of the Department of Finance some time ago, when the Vietnamese officials were taking over from the French.

No use was made of them because the Bureau was not equipped to make photocopies, and did not even have a satisfactory microfilm reader. They have been misplaced, and as of three or four months ago they could not be located.

Prompt action in securing workable copies of these records is called for. The longer the delay, the more out of date they will become.

Three courses of action are open:

1. Secure the return of the original records.
2. Secure photocopies. These should be 8½ x 11, the most convenient size to work with and file, and should be secured in duplicate for security reasons.
3. Secure microfilms, and establish a plant here to prepare photocopies.

Of course the first alternative would be the best, but the third way would be the most logical first step. Even if the originals are secured, they should be kept in reserve and photocopies made for field use. The originals would then be used only when the copies are not adequate -- this would be the case, for example, where colored lines have been used, or when the documents are not in shape to photograph well.

Since Vietnam is a member of UNESCO, this would seem to be a logical organization to contact for assistance in securing the records or copies thereof. I see no reason why the government should not contact UNESCO directly. However, if for any reason it hesitates to do this I would be happy to feel out the leaders

as a preparatory step. Luther Evans, Director General of UNESCO, and I are personal friends, having been colleagues and graduate students together. I could contact him directly or through a colleague at the University of California, Paul Sheats, a member of the executive committee of the United States National Commission for UNESCO.

Rapport spécial à l'intention de Leurs
Excellences le Secrétaire d'Etat à
la Présidence et le Secrétaire d'Etat
à la Justice.

De : M. J.A.C. Grant. Le 30 Août 1956
Objet : Documents de la Conservation
Foncière.

Si le but de la réforme agraire est d'assurer deux bols de riz là où on n'en produisit qu'un, celui de la réforme judiciaire consiste à diminuer le nombre des procès là où il y en avait trop. C'était pour cette raison que je me suis intéressé au système du Cadastre vietnamien, en usage depuis 1925. Ce système est basé sur celui de Torrens qui, s'il était intégralement appliqué, devrait mettre fin à tous les procès intentés au sujet des titres fonciers aussi bien qu'à ceux concernant les autres revenus agricoles.

Mes recherches ont révélé que des progrès considérables ont été réalisés jusqu'à 1945 dans la tenue des registres fonciers qui, malheureusement, ont été détruits en grande partie pendant les années de guerre. M. Albert Rosenfeld de l'Université de l'Etat de Michigan a préparé, sur ce sujet, un excellent rapport ronéotypé en date du 30 Juin 1956 - (Rapport sur l'organisation du Ministère de la Propriété foncière et de la Réforme Agraire). D'après M. Rosenfeld, le Vietnam se trouve maintenant devant la nécessité de reprendre tout le travail qui a été fait, à moins que les documents originaux ou leurs copies, actuellement gardés dans les Archives coloniales de la France, ne lui soient restitués. Il est manifeste que la France a refusé de retourner les originaux. Cependant, elle a envoyé les microfilms des documents fonciers de la province de Ben Tre. Il semble que ces microfilms soient parvenus au Bureau de l'Enregistrement foncier du Ministère des Finances, au moment même où les autorités vietnamiennes recevaient le transfert de cet organisme des mains des Français. Aucun emploi n'a été fait de ces microfilms parce que le Bureau de l'Enregistrement n'était pas équipé pour faire des photocopies et n'avait même pas un appareil liseur de microfilm convenable. De plus ces microfilms ont été mal classés, et il y a trois ou quatre mois environ, on n'arrivait même pas à les retrouver.

Une action immédiate en vue de retrouver les copies de ces documents est requise. Plus on s'attarde à les rechercher, davantage ces documents deviendront périmés.

Nous avons le choix entre trois solutions.

1. Obtenir la restitution des documents originaux.

2. Tirer des photocopies de format 21 cm X 28 cm, - ce format étant le plus commode pour le classement et le travail. Ces photocopies devraient être tirées en double pour des raisons de sécurité.
3. Obtenir les microfilms et installer un laboratoire pour tirer des photocopies.

Il est apparent que la première solution est de loin la meilleure mais la troisième, qui est la plus logique, devrait primer. Même si les originaux sont obtenus, ils seront gardés en réserve, et des photocopies devraient en être faites pour les provinces. Les originaux seront utilisés seulement lorsque les photocopies ne conviennent pas - par exemple, quand des lignes en couleur sont employées - ou quand les documents sont hors d'état d'être photographiés.

Comme le Vietnam fait partie de l'UNESCO, il serait logique qu'il s'adresse à cette organisation pour obtenir les documents ou copies en question. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne contacterait pas directement l'UNESCO. Cependant, si le Vietnam hésite, pour des raisons quelconques, à le faire, je serais heureux de mettre en rapport avec les dirigeants de cet organisme pour les travaux préparatoires. Le Directeur Général de l'UNESCO, M. Luther Evans, est mon ami personnel. Nous avons été condisciples et collègues. Je peux prendre directement contact avec lui, ou encore, par l'entremise d'un collègue de l'Université de Californie, M. Paul Sheats, membre du Comité Administratif de la Commission Nationale des Etats-Unis pour l'UNESCO.